

2. et donner à original à M. le Maire le 5 juil. 51

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Juillet 1951

L'an mil neuf cent 51, le 30 du mois de Juillet, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Regasani Ch. Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 24 Juillet 1951.

Etaient présents : MM. Regasani, Rochedereux, Chamboulin, Pragnaud, Domecq, Bujard, Dufour, Guillaud, Chazeaud, Saugnet, Coumil, Main, Jacquet, Nello Mikocky
Représentés : M. Thirion par M. Guillaud
M. Péraudeau par M. Chamboulin

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil accorde à la Fenêre de l'Océan une subvention complémentaire de 25.000 frs afin de l'aider à couvrir des frais de voyage, à l'occasion du concours de Kerckgrade (Hollande) auquel la Fenêre de l'Océan doit participer. Dépense à imputer ch. XXVII, art. 1 du budget.

APPROUVE
La Rochelle, le 21 Septembre 1951
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Husson.

Royan
Fait et délibéré à
les jour, mois et an susdits. **les membres présents.**
Ont signé au registre : MM.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).



COPIE CONFORME
Royan, le 16er Octobre 1951
Le Maire,
Pour le Maire,
Adjoint délégué

M. Rokidoux



Pour extrait conforme :
Le Maire,

Husson